## PARLEMENT EUROPEEN



3 0 NOV. 2005

DIVISION DES
ACTIVITÉS DES DÉPUTÉS

**ANNEE: 2005** 

## DECLARATION DES INTERETS FINANCIERS DES DEPUTES

Conformement a l'Article 9 et a l'Annexe I du Reglement du Parlement europeen concernant la transparence et les interets financiers des deputes (\*)

Nom: Guellec  Prénom: Ambroise				
déclare par la pr	ésente:			
A) EXERCER LES A Rien à déclarer	ACTIVITES PROFESSIONNEL	LES SUIVANTES:		

B) EXERCER LES FONCTIONS OU ACTIVITES REMUNEREES CI-APRES: conseiller regional de Bretagne

<sup>(°)</sup>S IL'ESPACE EST INSUFFISANT, VOUS POUVEZ INTRODUIRE DES ANNEXES. CELLES-CI SONT A ADRESSER, AVEC UN EXEMPLAIRE SIGNE DE LA PRESENTE DECLARATION, A LA DIRECTION GENERALE DE LA PRESIDENCE, DIVISION DES ACTIVITES DES DEPUTES, PHS 02A19/LOW H00.056.

(*)	alloués par	Rien à déclarer
	. en personnel:	Rien à déclarer
(*)	alloués par	Rien à déclarer
	. en matériel:	Rien à déclarer
(*)	alloués par	Rien à déclarer
D) RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES: Rien à déclarer		

C) AVOIR REÇU, DANS LE CADRE DE MES ACTIVITES POLITIQUES, LE(S) SOUTIEN(S) SUIVANT(S):

Rien à déclarer

. financiers:

LES INDICATIONS CONTENUES DANS CETTE DECLARATION SE FONT SOUS LA SEULE RESPONSABILITE PERSONNELLE DU DEPUTE ET DOIVENT ETRE MISES A JOUR CHAQUE ANNEE.

Signature:

(\*) par des tiers, avec indication de l'identité de ces derniers

Date: 30 -11-2005

FR